

## Renouer une relation familiale

Avec 140 dossiers en gestion, l'espace-rencontre namurois ne doit plus prouver son utilité. L'asbl bénéficie du soutien des magistrats.

**P**APA ET MAMAN se séparent. Surtout, papa et maman n'arrivent pas à s'entendre. Et le juge (que ce soit au civil ou au pénal) s'arrache les cheveux devant cette inextricable situation, parfois aggravée par des allégations de violences physiques, sexuelles (où l'enfant n'est plus qu'un instrument utilisé pour détruire le conjoint...)

C'est ici qu'intervient l'asbl *Autrement* (dont les locaux sont situés au premier étage de l'institut Saint-Jean de Dieu, rue Loiseau à Salzinnes), comme tous les autres Espaces-rencontre. Sur mandat judiciaire, ses quatre collaborateurs (deux assistants sociaux, deux psychologues) accompagnent la famille pour tenter de reconstruire la relation parents/enfants. (Dans des cas plus rares, ce peut également être un frère ou une sœur, en conflit avec les parents, qui demande un « droit de visite »).

### Un endroit neutre

« Nous encadrons la rencontre et gérons les problématiques

relationnelles qui peuvent survenir. Cette rencontre se passe dans un endroit neutre, où il nous faut mettre les parents dans un cadre de coparentalité responsable. »

Solution de la dernière chance, le passage dans un Espace-rencontre a largement fait ses preuves. Sans relever de statistiques précises qui ne tiendraient pas compte de l'évidente diversité des situations humaines rencontrées dans une structure de ce type, le taux de réussite est maximal. Au terme du mandat, c'est un jugement définitif qui installe souvent un droit de visite légal.

« Ou un des parents décide finalement qu'il ne pourra s'occuper de l'enfant. Ce qui a au moins le mérite de clarifier les choses.

### Lettres de soutien

Quatre collaborateurs à mi-temps pour *Autrement* (plus un cinquième mi-temps administratif) pour 2140 dossiers ?

Pas besoin d'être mathématicien pour comprendre que l'équipe est insuffisante, alors que les magistrats font de plus en plus appel à l'asbl (les lettres de soutien collectées dans la situation de crise indiquent l'énorme estime des milieux judiciaires) pour cet opérateur de mesures alternatives. Mais alors que les 25 espaces belges attendent désespérément les subsides promis depuis 2001, il est bien peu raisonnable d'imaginer un élargissement du cadre...

C.F.

### Financement sur promesses

Jusqu'à présent, les Espaces-rencontres sont financés par le ministère de la Justice (après avoir dépendu en 94 et 95 de la Communauté française secteur de la Jeunesse, puis avoir été transférés sur décision interministérielle à la Justice, dans le cadre des contrats de sécurité, ce qui permettait en outre de bénéficier de soutiens financiers des communes concernées).

Aujourd'hui, chaque Espace-rencontre signe une convention avec le ministre de la Justice Marcx Verwilghen. Cette dernière prend cours le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante. Sur base de cet accord annuel, le ministère est censé verser 80 % du subside prévu dans les cinq mois, le solde de 20 % restant étant versé dans les cinq mois suivant la clôture de l'exercice, sur base des justificatifs qui seront contrôlés par le ministère de la Justice et l'inspection des Finances.

### VITE DIT

VA 30/1/03

● **INTERNATIONAUX.** Preuve de l'utilité d'espaces-rencontre ? Des initiatives du même type se sont développées dans différents pays, sans concertation préalable. Lancées officiellement en Belgique en 1991 (mais il faudra attendre septembre 1992 pour que les centres fonctionnent effectivement), des structures similaires existaient déjà auparavant au Canada et en France.

● **TOUS PUBLICS.** Le divorce touche les familles sans distinction de classe. Des ASBL comme *Autrement* ne reçoivent donc pas uniquement des publics précarisés, précisent ses collaborateurs. Les « clients » de l'asbl en poussent les portes sur décision d'un juge (au civil ou au pénal, dans le cadre de non-présentations d'enfants, délit correctionnalisable), sur conseils d'avocats, orientés par les Services de l'Aide à la Jeunesse (SAJ) ou encore sur leur simple demande.

● **FACTURE.** Les sommes dont le ministère de la Justice est encore redevable à l'ensemble des Espaces-rencontre belges est évaluée à 900 000 € (sans compter les 80 % qui devraient arriver comme



Le cdH est le premier parti que les espaces-rencontres ont interpellé.  
B. Fahy 120573

« avance » sur l'exercice 2002-2003. « C'est une petite facture, mais qui, si elle n'est pas payée rapidement, pourrait être payée plus chère dans le futur... »

● **CE QU'ILS ONT ÉCRITS.** Puisés dans les lettres de soutien adressées par des magistrats de l'arrondissement judiciaire à l'équipe d'*Autrement* : « La restriction ou la suppression de ce moyen d'action s'avérerait catastrophique pour l'intérêt des justiciables et de l'enfant concerné. » ; « La suppression de services comme le vôtre est proprement scandaleuse. » ; « Si les Espaces-rencontre devaient disparaître pour une question de subvention, il ne fait aucun doute que la société se priverait d'un ou de travail qui est devenu une priorité tant pour les adultes que pour les mineurs. »

Comme les 24 autres Espaces-rencontre du pays, l'ASBL namuroise « Autrement » est menacée. Parce que les subsides fédéraux n'arrivent pas.

**C'**EST le ministre de la Justice Marc Vervilghen qui le déclarait au Parlement le 17 octobre dernier : « Le fonctionnement et l'utilité des Espaces-rencontre neutres ainsi que la satisfaction des utilisateurs sur le terrain me permettent de constater que ces espaces répondent à un besoin social. »

Pourtant, malgré cette satisfaction affichée publiquement, les sous de monsieur le ministre libéral tardent fâcheusement à parvenir à destination des premiers concernés. Et, si la situation ne se débloque pas à court terme, les Espaces-rencontre pouvaient fermer leurs portes (et laisser tomber les dossiers en cours) dans un délai de quelques mois.

#### Salaires en retard

Il y a urgence, ont expliqué hier les responsables de l'ASBL *Autrement*, relayés par le président de la Fédération franco-phonie des services Espaces-rencontre Frédéric Muller. Conscient de la gravité de la situation, c'est vers les partis politiques qu'ils se tournent aujourd'hui. Premier interlocuteur : le cdH, sa présidente Joëlle Milquet, la sénatrice Clotilde Nyssens, le député walon Jacques Etienne.

« La situation de l'ASBL namuroise est inquiétante, souligne son président Tanguy Auspert. Nous sommes aujourd'hui au maximum de notre crédit-caisse. Nous avons des retards dans les paiements des cotisations ONSS, et j'ai dû transmettre une mauvaise nouvelle au personnel, expliquant que les collaborateurs seraient peut-être payés avec un mois de retard. »

#### Préfinancements d'attente

On lira ci-contre le mode de financement complexe des espaces rencontres. Mais, *in fine*, les problèmes budgétaires sont clairs : les Espaces-rencontre attendent les soldes de deux conventions précédentes signées avec le ministère de la justice (soit deux fois 20 % du budget annuel), et Marc Vervilghen n'a pas encore débloqué l'avance de 80 % sur la convention portant d'octobre 2002 à septembre 2003.

Sans compter que les subsides 2002 ont été rabotés forfaitairement de 6,5 %, à charge pour chaque Espace-rencontre de trouver des pistes pour combler le manque. Conséquence logique : « Les ASBL sont amenées à préfinancer pour un terme trop long les frais de fonctionnement et de personnel pour les services qu'elles assurent », conclut Frédéric Muller. Et donc de recourir à la formule du crédit, avec les incontournables corollaires : intérêts bancaires, amendes éventuelles...

Question : si le ministère de la Justice est convaincu du bien-fondé des Espaces-rencontre, pourquoi ce flou financier existe-t-il ? Parce que rien n'est simple dans le pays, sans doute. Et parce que le Conseil d'État a rendu le 11 février 2002 un arrêt où il disposait que l'État fédéral n'est pas habilité à accorder des subsides aux « services sociaux compétents » qui dépendent... de la Communauté française. La position de Marc Vervilghen est donc claire : il entame une concertation avec la Communauté Française pour les douze Espaces-rencontre francophones. Bon prince, il continue à les soutenir financièrement. Mais de manière provisoire. Et en sachant que les fonds tardent tout de même (explication avancée : l'administration de la justice a rentré tous les dossiers dans les délais impartis, mais l'inspection des finances aurait



Tanguy Auspert, président de l'ASBL *Autrement*, et Frédéric Muller, président de la fédération, tirent la sonnette d'alarme. Si rien n'évolue, les espaces-rencontres devront mettre la clé sous le paillasson... B. Fahy 120572

préférée retourner le tout à l'administration centrale afin de reporter les crédits sur l'exercice budgétaire 2003...). Et si même la concertation aboutit avec la ministre Nicole Maréchal, l'heure n'en sera pas pour autant à sabler le champagne : la Communauté, dont on connaît le délabrement financier, pourra-t-elle raisonnablement assumer la subsidiarité des asbl ?

#### Dans le giron de la justice

Le cdH a tracé hier quelques pistes d'action : rencontre des représentants des Espaces-rencontre avec les parlementaires, puis avec le ministre en personne. Et pourquoi également ne pas réfléchir à un statut légal qui ramènerait les ASBL dans le giron de la justice, en les rattachant par exemple aux maisons de justice (dont le financement est – là – une indéfinissable compétence fédérale ?)

La réflexion est en cours. Reste que cet imbroglio juridique-politique financier ne fera évidemment pas le bonheur des 140 familles qui, rien que sur l'arrondissement judiciaire de Namur, bénéficient en ce moment des services de l'ASBL *Autrement*. Hier, et pendant que responsables de terrain et mandataires politiques se parlaient, dans les locaux de l'ASBL, une famille essayait dans la pièce d'à côté de renouer des relations parents-enfants...

Cédric FLAMENT



Représentants cdH et membres des espaces-rencontres, hier à Salzinnes, pour discuter de l'avenir des ASBL. B. Fahy 120572